

**Communication de la Municipalité au Conseil communal
du 4 mai 2022**

Communication n° 12/05.2022

Objet: plantations sur la Commune

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

L'Association Vaudoise Pour la Nature a lancé un appel à projet pour l'arrachage des haies de lauriers-cerises, appelés aussi laurelles, figurant sur la liste noire des espèces exotiques envahissantes et leur remplacement par des haies vives indigènes. A l'instar de 5 autres communes de Région Morges, notre dossier a été retenu. Un soutien financier sous la forme d'une subvention a été mis à disposition de celles-ci. Cette dernière couvre le 100% des frais d'arrachage et de transport sur les terrains communaux, avec un plafond fixé à Fr. 12'000.–. L'achat de nouveaux arbustes indigènes est subventionné quant à lui à hauteur de 50%.

Bien que les lauriers-cerises soient sur liste noire, il n'y a pas d'interdiction à la vente, aussi bien au niveau cantonal que fédéral. L'espèce est encore largement utilisée par les paysagistes en raison de son faible coût et de son feuillage persistant.

La Municipalité souhaite montrer l'exemple au-travers de cette action, afin d'encourager les privés à renoncer également à ce type de plantation et à privilégier les essences indigènes. De plus, il y aura un impact bénéfique pour la biodiversité dans l'espace bâti, que ce soit au niveau de la faune ou de la flore.

D'autre part, la gestion et l'entretien des plantations des ronds-points de Penguey et du Glapin, ainsi que du massif sis aux Colombettes vont être repris par le SEEP. En effet, nous souhaitons privilégier les ressources en interne, qui ont les compétences requises pour ce faire.

La Municipalité

Saint-Prex, le 4 mai 2022/CM – 101.02

Pour tout renseignement, s'adresser à M^{me} Anouk Gäumann, municipale, au 079 229 29 72